



PRÉFÈTE D'EURE- ET- LOIR

## **Arrêté n ° DDT-SGREB-PN 2019-016**

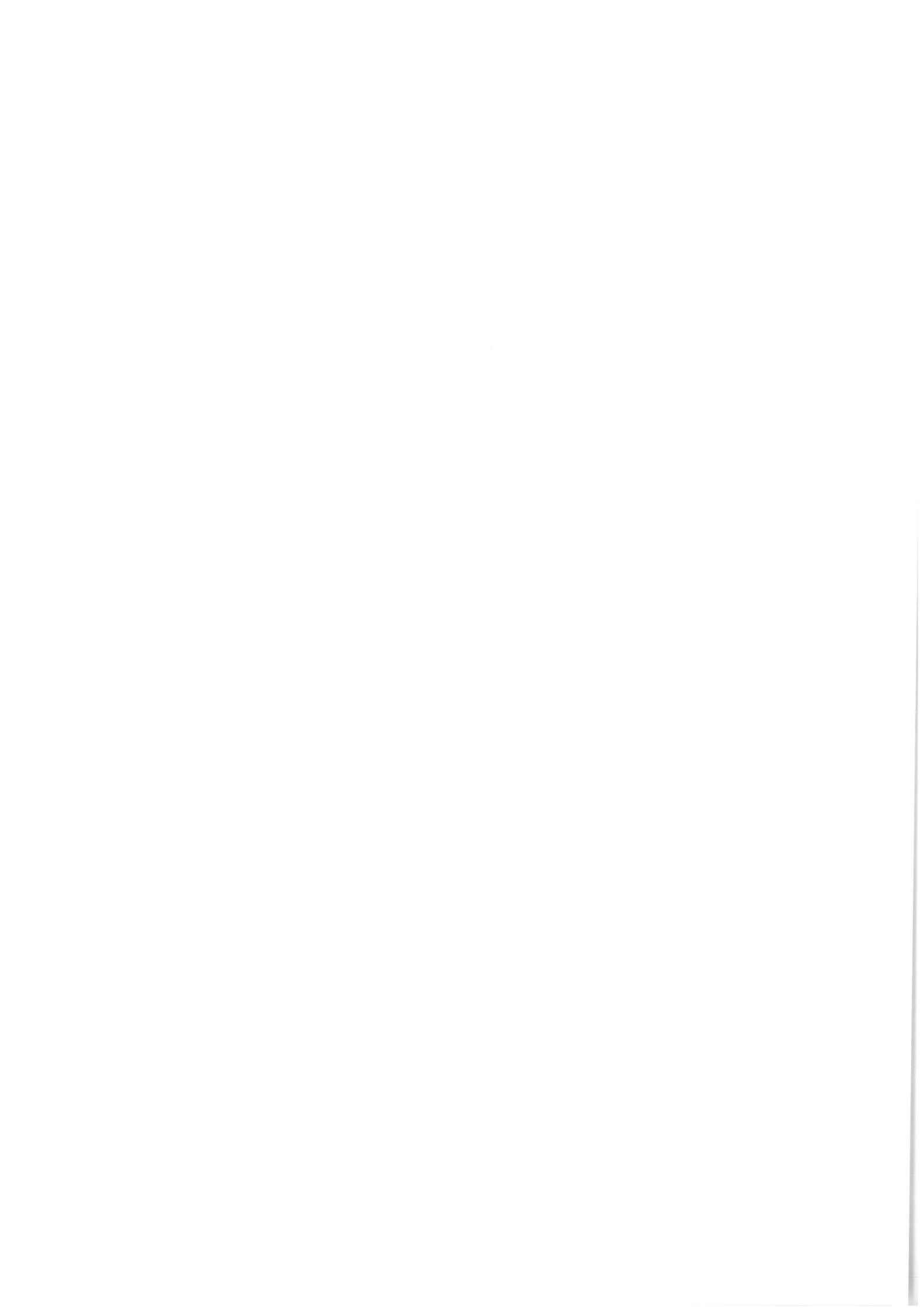
**signé par**

**Madame Sophie BROCAS, Préfète d'Eure et Loir**

**le 06 juin 2019**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité  
Bureau Pôle Nature**

**Arrêté préfectoral portant nomination des membres  
de la Formation Spécialisée en matière d'attribution du plan de chasse  
Grand Gibier d'Eure et Loir**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale  
des Territoires

## ARRÊTÉ

### Portant nomination des membres de la Formation Spécialisée en matière d'attribution du plan de chasse au grand gibier

**LA PRÉFÈTE D'EURE ET LOIR,**

**Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles R.421-29 et R. 421-30 ;

**Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8 et 9 ;

**Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-PN 2019-006 du 10 avril 2019 modifiant l'arrêté du 09 février 2017 portant nomination des membres de la CDCFS ;

**Considérant** la nécessité de mettre en place un groupe de travail « Grand Gibier » composé d'un nombre restreint de membres siégeant à la CDCFS, spécialisés dans la problématique du grand gibier afin de faciliter les discussions ;

**Considérant** la proposition faite le 02 avril 2019 par M. le Président de la Chambre d'Agriculture relative à la désignation des membres représentant le collège agricole au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage suite aux élections de la Chambre d'Agriculture ;

**Considérant** la proposition de la Chambre d'Agriculture relative à la désignation des membres représentant le collège agricole au sein de la Formation Spécialisée en matière d'attribution du plan de chasse au grand gibier ;

**Sur proposition** de M. le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir ;

## ARRÊTE:

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté portant nomination des membres de la formation spécialisée en matière d'attribution du plan de chasse grand gibier en date du 21 mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

Les membres de la formation spécialisée en matière d'attributions du plan de chasse au grand gibier, présidée par Madame la Préfète ou son représentant, sont désignés ainsi qu'il suit :

**a) 2 représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

Monsieur le Chef du Service Départemental  
OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE  
LA FAUNE SAUVAGE  
31, rue des carrières  
28630 BERCHERES LES PIERRES

M. le Président  
Association Départementale  
des Lieutenants de Louveterie  
2, rue Nouvelle  
Chatenay  
28190 MITTAINVILLIERS

**b) 5 représentants des chasseurs :**

M. le Président  
Fédération des Chasseurs  
CS 20003  
28637 GELLAINVILLE CEDEX

M. LESAGE Jacky  
2, avenue du Général Leclerc  
28120 ILLIERS COMBRAY

M. CARE François  
Le Goglin  
Feuilleuse  
28170 DAMPIERRE SUR BLEVY

M. GANDIN Didier  
5, Montabizard  
28120 EPEAUTROLLES

M. BATAILLE Frédéric  
Beaufrançois  
28120 EPEAUTROLLES

**c) 1 représentant des piégeurs :**

M. RICHARD Patrick  
8 allée Pierre Mendès  
28380 SAINT REMY SUR AVRE

**d) 3 représentants des intérêts agricoles :**

M. JOSEPH Patrice  
10 Villepéroux  
28140 COURBEHAYE

M. MAISONS Eric  
les Plaids  
28250 DIGNY

M. NOUVELLON Benoît  
Le Breuil  
28800 TRIZAY LES BONNEVAL

**e) 3 représentants des intérêts forestiers :**

M. de GOUVION SAINT-CYR Audoin  
Château de Reverseaux  
Rouvray Saint Florentin  
28150 LES VILLAGES VOVEENS

M. RICHER Olivier  
Agence Interdépartementale Centre-  
Val de Loire  
Parc technologique Orléans Charbonnière  
100 Boulevard de la Salle - BP 22  
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE

**M. PASQUIER Christian**  
33 rue Marceau  
28700 AUNEAU BLEURY SAINT  
SYMPHORIEN

**Assistent aux réunions avec voix consultative les associations intéressées suivantes :**

**Monsieur Philippe DULAC**  
Equipage Normand Piqu'Hardi  
76, rue Perronne  
92200 NEUILLY SUR SEINE

**Monsieur Jean-François BAZILLE**  
Président  
Association Départementale des Chasseurs  
de Grand Gibier d'Eure-et-Loir  
Le débucher Chemin de la Queue d'Auneau  
91410 DOURDAN

**ARTICLE 3 :**

Sur proposition de Madame la Préfète, la formation spécialisée peut entendre des experts compétents dans leur domaine. Les experts ne peuvent pas prendre part aux décisions de la formation.

**ARTICLE 4 :**

Conformément au décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, les membres de la formation spécialisée peuvent se faire suppléer par une personne représentant les mêmes intérêts qu'eux (pouvoir adressé au plus tard avant le début de la commission).

**ARTICLE 5 :**

Les membres de la commission cités ci-dessus sont nommés pour siéger au sein de la formation grand gibier jusqu'au 21 mars 2020 (date de la signature initiale de l'arrêté, valable trois ans).

Tout membre de la formation spécialisée qui au cours de son mandat décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à couvrir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux introduit auprès de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir ou d'un recours contentieux par saisine du tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 7 :**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture,  
M. le Directeur Départemental des Territoires,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Chartres, le **06 JUIN 2019**

**La Préfète**

**Sophie BRUCAS**  
